



COMMUNE D'ICOGNE
Rte de la Bourgeoisie 7 - 1977 Icogne
Tél. 027 484 20 00 - Fax 027 484 20 09
www.icogne.ch

CONVOCAATION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE

Votation fédérale du 10 février 2019

L'Assemblée primaire est convoquée **le dimanche 10 février 2019**, afin de se prononcer sur l'objet suivant :

Votation fédérale :

1. Initiative populaire « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) ».

MODES DE VOTATION

Le citoyen exerce son droit de vote soit par correspondance, soit en se rendant en personne au bureau de vote, au lieu de son domicile politique.

Vote par correspondance

Le vote par correspondance généralisé peut se faire soit par poste, soit par dépôt au bureau communal d'Icogne, Route de la Bourgeoisie 7, pendant les heures d'ouverture du bureau, du lundi au vendredi, de 14h00 à 16h30 et le vendredi qui précède le scrutin, de 14h00 à 17h00.

Vote au bureau de vote

NOUVEAUTÉ : **dès 2019**, le bureau de vote du samedi après-midi a été supprimé. Les électrices et électeurs désirant voter au bureau de vote peuvent se présenter à la salle des Abris PC (Place de la Thoune à Icogne) **le dimanche matin UNIQUEMENT entre 10h00 et 11h00**.

Ouverture du bureau de vote :

- dimanche 10 février 2019, de 10h00 à 11h00.

L'Administration communale

Icogne, le 14 janvier 2019

